

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25393**

### Intitulé

MASTER : MASTER Mention Culture et communication

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes, 323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention se décline en trois parcours-type

Communication audiovisuelle et médias

Médiation culturelle et études visuelles

Médiations scientifiques, techniques et patrimoniales

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour plus d'informations, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des universités.

### Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Conception et conduite de projets, dans tous les domaines de la communication et de la médiation culturelle
  - Recueil (au moyen d'entretiens, réunions, enquêtes, reportages...), vérification et sélection des informations actualisées relatives à la vie d'une entreprise, pour les diffuser à l'intérieur ou à l'extérieur
  - Mise en œuvre d'actions de communication les plus efficaces, contacts avec les interlocuteurs, négociation avec les prestataires et les fournisseurs et suivi des productions de documents, gestion des activités matérielles, des dossiers administratifs (fichier de relations...) et budgétaires des actions de communication
  - Entretien et développement d'un réseau de relations professionnelles, hiérarchisation des informations selon leur importance et leur urgence, argumentation, dialogue avec des interlocuteurs variés
  - Création des produits d'information adaptés aux situations, et évaluation des retombées des actions de communication
  - Analyse des dispositifs, des actions et des équipements culturels et touristiques en vue de leur développement (diagnostic, recommandations, veille, enquêtes de publics)
    - Sélectionner des objets culturels ou médiatiques, accompagner et aider à la décision des structures publiques ou privées dans leur choix des dispositifs de communication, de création, de médiation
  - Concevoir des dispositifs de médiation de la culture innovants et adaptés à chaque public cible
  - Accomplir et organiser les travaux courants des services de communication intégrés des organisations culturelles ou des entreprises spécialisées en communication
  - Participer à l'élaboration de la stratégie de communication interne et externe
  - Concevoir, développer et conduire des projets de communication
  - Mener des réunions et gérer des relations de groupe
- 
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
  - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.
  - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
  - Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation.
  - Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualité.
  - S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
  - Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
  - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.
  - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information

de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

**Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

- J Information et communication
- O Administration publique
- R Arts, spectacles et activités récréatives
  - Chargé de communication
  - Chargé des relations publiques
  - Animateur culturel
  - Médiateur culturel

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

- E1103 : Communication
- K1206 : Intervention socioculturelle
- K1802 : Développement local

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 15 avril 2016 accréditant l'Université Toulouse-II en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513).

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?rh=services>

##### Autres sources d'information :

[www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

##### Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès - 5 allées Antonio Machado - 31058 Toulouse Cedex 9

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

##### Historique de la certification :

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse-II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.